

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 juin 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3872)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL241

présenté par
M. Clément, rapporteur et M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 53

A l'alinéa 39, après la référence : « L. 2122-9 », insérer les mots : « du code du travail ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.